

Bureau du Comptable

à ..KIBUNGO.....

769
14

L'an MIL NEUF CENT SOIXANTE ET UN

le.....Trente et unième.....jour du mois....Décembre.....

nous soussignés : (noms, initiales prénoms)

....., comptable sortant

DE ZUTTER Luc.

....., comptable entrant **Existant**

avons établi comme suit la situation de la caisse après l'opération comptabilisée au livre de caisse sous le N° ...168.....

I.- DETAIL DE L'ENCAISSE

A. - Espèces	Nombre	Montant	Totaux
Billets de Frs.....			
1000			
500	5.000	250.000	250.000
100	4.802	480.200	480.200
50	4.609	230.450	230.450
20	2.000	40.000	40.000
10	2.081	20.810	20.810
5	1.780	8.900	8.900
Pièces de Frs			
50			
5	8.395	41.975	41.975
2	3.222	6.444	6.444
1	125.472	125.472	125.472
0,50	12.930	6.465	6.465
0,20			
0,10			
0,05			



B. - Valeurs et encaisses des sous-comptables (détailler): **90.523**

B.d. Dép. factures diverses, et registre achat sur place vivres pour détenus, payes crédits ex, 61 insuffisant à régulariser en 1962

Total de l'encaisse.....frs **1.301.239**

II.- ARRET DES ECRITURES AU LIVRE DE CAISSE

Entrées de fonds :frs
Sorties de fonds :frs
Solde des écritures.....frs

III.- OPERATIONS RESTANT A REGULARISER **1434.614**

Recettes rejetées (total) frs
Dépenses rejetées (total) frs

IV.- ENVOIS DE FONDS EN COURS DE ROUTE

Détail des envois pour lesquels l'accusé de réception n'est pas rentré :
n°.....du.....de frs.....

(1) Pour la remise : Pour la reprise (1) Visa de l'autorité ayant assisté à la remise reprise (Nom, initiales prénoms, fonction).-

Le Comptable Territorial

DE ZUTTER

(1) Mentions et signatures à remplacer éventuellement par celles du comptable d'une part et du fonctionnaire supérieur en inspection ou du contrôleur des finances.

Bureau du Comptable

à KIBUNGU

L'an MIL NEUF CENT SOIXANTE ET UN

le Trente et unième jour du mois Décembre

nous soussignés : (noms, initiales prénoms)

DE ZUTTER Luc., comptable ~~sortant~~ ~~sortant~~ Entrant **Existant**

avons établi comme suit la situation de la caisse après l'opération comptabilisée au livre de caisse sous le N° ... 168

I.- DETAIL DE L'ENCAISSE

A. - Espèces	Nombre	Montant	Totaux
Billets de frs.....			
1000			
500	5.000	250.000	250.000
100	4.802	480.200	480.200
50	4.609	230.450	230.450
20	2.000	40.000	40.000
10	2.081	20.810	20.810
5	1.780	8.980	8.900
Pièces de Frs			
50			
5	8.395	41.975	41.975
2	3.222	6.444	6.444
1	125.472	125.472	125.472
0,50	12.930	6.465	6.465
0,20			
0,10			
0,05			
B. - Valeurs et encaisses des sous-comptables (détailler):			90.523

B.d. Dép. factures diverses, et registre achat sur place vivres pour détenus, payes crédits ex; 61 insuffisant à régulariser en 1962

Total de l'encaisse.....frs 1.301.239

II.- ARRET DES ECRITURES AU LIVRE DE CAISSE

Entrées de fonds :frs
 Sorties de fonds :frs
 Solde des écritures.....frs

III.- OPERATIONS RESTANT à REGULARISER

Recettes rejetées (total) frs
 Dépenses rejetées (total) frs

IV.- ENVOIS DE FONDS EN COURS DE ROUTE

Détail des envois pour lesquels l'accusé de réception n'est pas rentré :
 n°.....du.....de frs.....

(1) Pour la remise : Pour la reprise (1) Visa de l'autorité ayant assisté à la remise reprise (Nom, initiales prénoms, fonction).-

Le Comptable Territorial

DE ZUTTER



(1) Mentions et signatures à remplacer éventuellement par celles du comptable d'une part et du fonctionnaire supérieur en inspection ou du contrôleur des finances.

Bureau du Comptable

 à

L'an

MIL HAUF COMPTABLE TERRITORIAL ET UN

le jour du mois.....

nous soussignés : (noms, initiales prénoms)

Décembre

....., comptable sortant

....., comptable entrant

avons établi comme suit la situation de la caisse après l'opération comptabi-

lisée au livre de caisse sous le N°

Restant

I.- DETAIL DE L'ENCAISSE

168

A. - Espèces	Nombre	Montant	Totaux
Billets de frs.....			
1000			
500			
100	5.000	250.000	250.000
50	4.802	480.200	480.200
20	4.609	230.450	230.450
10	2.000	40.000	40.000
5	2.081	20.810	20.810
	<u>1.780</u>	<u>8.900</u>	<u>8.900</u>
Pièces de Frs	50		
5			
2	8.395	41.975	41.975
1	3.222	6.444	6.444
0,50	25.472	125.472	125.472
0,20	2.930	6.465	6.465
0,10			
0,05			

B. - Valeurs et encaisses des sous-comptables (détailler):

90.573

B.d. Dép. factures diverses, et registre achat sur place vivres pour détenus, payes crédits ex; 61 insuffisant à régulariser en 1962

Total de l'encaisse.....frs

II.- ARRET DES ECRITURES AU LIVRE DE CAISSE

1.301.239

Entrées de fonds :frs

Sorties de fonds :frs

Solde des écritures.....frs

III.- OPERATIONS RESTANT A REGULARISER

Recettes rejetées (total) frs

Dépenses rejetées (total) frs

IV.- ENVOIS DE FONDS EN COURS DE ROUTE

Détail des envois pour lesquels l'accusé de réception n'est pas rentré :

n°.....du.....de frs.....

(1) Pour la remise :

Pour la reprise

(1) Visa de l'autorité ayant assisté à la remise reprise (Nom, initiales prénoms, fonction).-

Le Comptable Territorial

DE BUTTER

(1) Mentions et signatures à remplacer éventuellement par celles du comptable d'une part et du fonctionnaire supérieur en inspection ou du contrôleur des finances.

PROCES-VERBAL DE DEFICIT OU D'EXCEDENT DE CAISSE

L'an mil neuf cent soixante et ~~un~~.....

le...~~trrente et unieme~~ jour du mois de ~~decembre~~.....

(Nous (1) ~~DE ZUTTER~~ ~~Comptable Territorial 1023~~.....

 après unification des écritures portées au livre de caisse de ce jour
 avons arrêté :

les entrées de fonds à la somme de	frs..	4332.237
les sorties de fonds à la somme de	frs..	2897.623

et l'excédent des entrées sur les sorties à la somme de frs. ~~1434.614~~.....

Le montant de l'encaisse réelle est de frs. ~~1301.235~~.....

Il résulte du rapprochement des chiffres ci-dessus que la caisse
 présente un (2) ~~deficit~~..... de frs. ~~133.375~~..... (en lettres).....
~~CENT TRENTE TROIS MILLE TROIS CENT SEPTANTE CINQ FRANCS~~.....

Raisons supposées de cette différence:

;;;	Détournements a/ comptables		
Voir rapports	{	1/ Bushogongera St.	Fr. 24.760
adm. en annexe		2/ Koyiyamabe	FRS. 43.950
		3/ Kandeke D.	Fr. 14.665
			133.375

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour,
 mois et an que dessus.--

(3) Le Comptable Territorial
 DE ZUTTER



- (1) Nom, prénoms et qualité de l'agent verbalisant
- (2) Déficit ou excédent
- (3) Signature de l'agent verbalisant.

5 et

PROCES-VERBAL DE DEFICIT OU D'EXCEDENT DE CAISSE

L'an mil neuf cent soixante et un.....
le vingt et un jour du mois de decembre

Nous (1) D. E. Z. U. T. E. R. L. U. P. R. Id.
P. T. 7. 7. 0. 2. 3.
après unification des écritures portées au livre de caisse de ce jour
avons arrêté :

les entrées de fonds à la somme de frs... 4.332.237
les sorties de fonds à la somme de frs... 2.897.623

et l'excédent des entrées sur les sorties à la somme de frs... 1.434.614
Le montant de l'encaisse réelle est de frs... 1.307.239

Il résulte du rapprochement des chiffres ci-dessus que la caisse
présente un (2) deficit de frs. 733.375 (en lettres).....
sept cent trente trois mille trois cent
septante cinq francs

Raisons supposées de cette différence:

;;;	<u>diversement</u>	<u>s. comptables</u>	
..	<u>Voir rapport</u>	<u>1/ P. U. S. T. U. G. U. R. U. S. S. I. S.</u>	<u>Fr. 747.60</u>
..	<u>Adm. en annexe</u>	<u>2/ K. a. y. e. a. n. s. a. P.</u>	<u>Fr. 43.950</u>
..		<u>3/ K. o. n. s. t. a. t. u. s. D.</u>	<u>Fr. 14.665</u>
			<u>133.375</u>

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour,
mois et an que dessus.-

(3)

P. T. De Z. U. T. E. R.
K.

- (1) Nom, prénoms et qualité de l'agent verbalisant
- (2) Déficit ou excédent
- (3) Signature de l'agent verbalisant.

OBJET : Déficit Frs 43.950 détournement commis par le s/compt.
Kayijamahe à Nshiri.

Rapport Administratif.

L'an mil neuf cent soixante et un, le trente et unième jour du mois de décembre, Nous De Zutter Luc, C.T. 1023 à Kibungu, déterminons le déficit comme suit :

Le nommé Kayijamahe, receveur communal à Nshiri, percevait en qualité de s/comptable des sommes revenant à l'état et à la commune. Lors des événements au mois de septembre dernier le susnommé a abandonné le service commettant un détournement soit :

I. Impôts Indigènes:

A. Ex. 60

- a) acquits I.C. en justification chez le C.T. être : 47
acquits I.B. en justification chez le C.T. être = 68
- b) Acquits retrouvés I.C. = 37
I.B. = 67
- c) Acquits manquants et perçus
I.C. : 10 à 412,50 = 4.125 Frs
I.B. : 1 à 115 = 115 Frs

B. Ex. 61.

- a) quitt. à 420 frs - Perçu s.v. les écritures de
1207 à 1289 soit 83 quitt. à 420 Frs = 34.860 Frs
- b) quitt. à 1.020 frs - Perçu Q. N° 5005 =
1 x 1020 = 1.020 Frs
- c) quitt. I.B. à 110 Frs - perçu s.v. les écritures
Q. N° 17 à 26 soit 10 quittances pour
14 têtes de bétail vaut 14 x 110 = 1.540 Frs

II. Livrets d'identité taxés 34 à 20 frs = 680 Frs

III. Cartes d'Ass. Médic.

Perçu pour 2 cartes N° 280 175 et 176 soit
2 x 80 = 160 Frs

IV. Taxe d'abatage

quittances vendues s.v. écritures
37.326 à 37.354 soit 29 quitt. à 50 Frs = 1.450 Frs

Récapitulation argent détourné.	Frs	4.125
		115
		34.860
		1.020
		1.540
		680
		160
		1.450
		<hr/>
		43.950
		<hr/>

Arrêté à la somme de Quarante trois mille neuf cent cinquante francs.

Plainte a été déposée auprès de l'O.P.J. Staelgraeve (P.V. 235/St.)

Certifié sincère et véritable.

Le Comptable Territorial,

De Zutter, L.-



Détournement commis par le s/ Comptable
 Rushogongerwa Straton
 à
 Rwinkwavu

RAPPORT ADMINISTRATIF

L'an mil neuf cent soixante et un le trente et unième jour du mois de décembre nous De ZUTTER, Luc Comptable de Territoire à Kibungu (1023) déterminons le déficit comme suit:

Le nommé Rushogongerwa, Straton, secrétaire indigène en qualité de s/comptable percevait des sommes pour l'Etat et les Communes à la Mine de la Géoruanda située à Rwinkwavu.

Lors des événements au mois de Septembre dernier le surnommé a abandonné le travail emportant des recettes en justification, soit:

I. Impôts Indigènes

A. Exercice 1960

- a/ Acquits I.C. en justification chez le C.T.
 Série 898.464 à 899.000 (537)
- b/ Acquits retrouvés 898.588 à 899.000 (413)
- c/ Acquits manquants 898.464 à 898587 (124) d'une valeur de $124 \times 412,50 = 51.150$ frs.

B. Exercice 1961

- a/ ~~quittanciers~~ C.P.M. à 420 en justification chez le receveur communal de Kayonza: Série 2.617 à 2988 (372)
- ~~quittanciers~~
- b/ ~~quittanciers~~ retrouvés:
 2653 à 2988 (336)
- c/ ~~quittanciers~~ manquants et perçues :
 2617 à 2652 (36) d'une valeur de $36 \times 420 = 15.120$

 quittanciers en justification chez le receveur communal de Remera:

- a/ Quitt. 1605 à 1784 (180)
- b/ Quitt. retrouvés
 1614 à 1784 (171)
- c/ Quitt. manquants et perçues
 1605 à 1613 (9)
 d'une valeur de $9 \times 420 = 3780$

II. brevets d'identité taxés en justification chez le C.T.
20 à 20 frs. = 400

III. Taxe radio en justification quitt. n° 16 et perçu la quitt.
n° 35 soit 1 x 160 = 160

IV. Taxe vélo 1

a/ en justification chez le C.T.
Série 1048501 à 600 (100)

b/ Plaques retrouvées
Série 1048584 à 600 (17)

c/ Plaques vélos vendues
1048501 à 583 soit: 83 x 50 = 4150

Récapitulation Frs.	51.150
	15.120
	3.780
	400
	160
	4.150

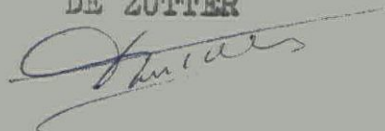
74.760

Arrêté à la somme de SEPTANTE QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTRE FRCS

Plainte a été faite déposée auprès de l' C.P.J. Staelgaeve
C.P.V.236/ St/

Certifié sincère et véritable

Le Comptable Territorial
DE ZUTTER



Détournement commis par le s/ comptable
KANDEKWE D.

RAPPORT ADMINISTRATIF

L'an mil neuf cent soixante et un le 31^e jour du mois de décembre, Nous De ZUTTER, L.C.T. 1023 à Kibungu déterminons le déficit comme suit:

Le nommé KANDEKWE, D. commis du gouvernement, percevait en qualité de s/ comptable des sommes revenant à l'état et aux communes. Aux cours du mois de décembre le surnommé a abandonné le service laissant son encaisse en déficit.

I Impôts Indigènes:

Exercice 1960

a/ Acquits en justification chez le C.T.
série 891533 à 891700 (168)

b/ Acquits retrouvés :
série 891567 à 891700 ~~(134)~~ (134)

c/ Acquits vendus et perçus

891.533 à 891.566 =
34 x 412,50 = 14.025 frs.

II Taxe radio.

Quitt. n° 33 en justification dont 4 quittanciers
vendus entre le 2/1/61 et 17/6/61 soit :
4 x 160 frs = 640

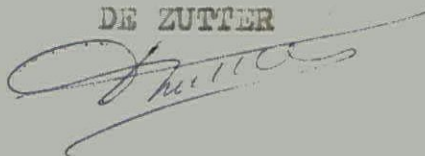
Arrêté à la somme de (14.025 + 640) QUATORZE MILLE SIX CENT
SOIXANTE CINQ FRANCS.

Plainte a été déposée auprès de l'O.P.J. Staelgraeve
(P.V. 253/St.

Certifié sincère et véritable

Le Comptable Territorial

DE ZUTTER



OBJET: Deficit Fos 74.760

olivoornement commis par
le comptable Rostongzerwa, Str
à Rwintwavu

6^{er}

Rapport Administratif

Si on avait effectué soixante et un
le trente et un^{er} jour de mai de dix-huit
mille de dollars. Le comptable de territoire à
Yikungu (7023) a déterminé le déficit comme suit.

Le nommé Rostongzerwa, Straton, résident
indigène en qualité de comptable
perçoit des sommes pour l'état et les communes
à la mine de la Geocanola ^{située à} Rwintwavu.

Lors des inventaires au mois de septembre
dernier le responsable a abandonné le travail
en portant des recettes en justification, soit:

I Impôts Indigènes

A) et 60

a) acquits l.c. en justification chq l.c.t.
sini 898. ~~000~~⁴⁶⁴ à 899.000 (~~1000~~⁵³⁷)

b) acquittrés 898.588 à 899.000 (413)

c) acquittrés 898.464 à 898.587 (124)
d'une valeur de 124 x 470,50 = 57.150,00

B) et 61

Jaques Guiddanus en justification
de la receveur communal de Mayanza
C.P.M. à 420,00

II a) Titres

2677 à 2988 (372)

b) ~~acq. se~~ quitt. retrouvés

2653 à 2988 (336)

c) quitt. manquantes ^{et perçues} 2677 à 2652 (36)

d'une valeur de $36 \times 2120 = \underline{\underline{75.120}}$

— quittances en justification chez le receveur communal de Remera

a) quitt. 7605 à 7784 (180)

b) quitt. retrouvés

7674 à 7784 (177)

c) quitt. manquantes et perçues

7605 à 7673 (9)

d'une valeur de $9 \times 420 = \underline{\underline{3780}}$

II

Livrets d'indemnité ^{taxés} en justif. chez le C.T.

20 ~~soit~~ à 20 fr = 2.000 fr

III

~~Quitt.~~ Taxe réactive en justificatif de quitt. N° 16 et perçue la quitt. N° 35 soit $1 \times 160 = \underline{\underline{160}}$ fr

IV

Taxe véhicules

a) im Produktionsprozess des A-E

Preis 1048507 à 600 (Toll)

Al Programm reduzieren

Preis 1048507 à 600 (TT)

c) Programm nicht verändern

1048507 à 583 Toll

$$83 \times 50 \text{ k} = \underline{\underline{21750 \text{ k}}}$$

Produktionspreis 57750

75720

3780

2100

760

4750

74760

Kapital

aus der Produktion gewinn mit

Produktion

Maßnahmen zur Erreichung des A-E

Stadtwahl (P.V. 236151)

Für die "Gewinn" + "Produktion"

E.O.T. D. 2. 1. 1. 1. 1.

1

OBJET

Vifidit For 74.665
d'abonnement commis par
le 11 compt Kandekwe, D

6-2

Rapport de l'Etat

L'an mis au jour est soixante et
un, le 37^e jour du mois de diec Noos
Dadidher-L C.T. 7023 à Ribongye d'inter-
minous le d'ifidit comme suit

L'homme KANDEKWE, D. commis
du gouvernement travail en qualité de
11 compt des sommes revenant à l'Etat
et ~~aux~~ aux communes

A ^{cours de} cours de diecembre le personnel
a abandonné le service laissant son
en caisse un d'ifidit

I Impôts Indigènes

~~EX~~ EX 1300

a) acquits en just. f. chq le C.T
série 897 ⁵³³ ~~666~~ à 897 700 (168)

b) acquits retrouvés
série 897 567 à 897 700 (134)

c) acquits vendus et perçus
897.533 à 897.566 =

$371 \times 472.50f = \underline{\underline{74.665f}}$

II Taxe realia

OBJET: Déficit Frs 43.950
oligournement commis par
le compt. Hayjamahe
à Nshiri

6 et

Rapport Solm.

L'an mil neuf cent soixante et
un le trente et un jour du mois
de die nous De Zeller, loc P.T 7003 à
Ribongou déterminons le déficit comme
suit :

L'homme Hayjamahe, receveur
communal à Nshiri percevait
en qualité de compt. des sommes
revenant à l'état et à la commune.

Lors des événements au mois de
sept. dernier le susnommé a aban-
donné le service commettant un
oligournement ~~justifié~~ comme suit.

I Impôts Religieux

A) x 60

a) - acquits l. C. en justifica-
tion de la C.T être 47

- acquits l. B en justification
de la C.T être ~~67~~ 68

b) acquits retrouvés l. C = 37
l. B = 67

c) acquits manquants et perdus

I.C 10 à 412.50 = 412.50 fr

I.B 7 à 775 = 775 fr

B] à 61

a) quitt. à 420 fr. ^{pour}
2 v. les incendies de ~~7207~~ ⁷²⁰⁷ à ~~7289~~ ⁷²⁸⁹
soit 83 quitt. à 420 = 34.860 fr

b) quitt. à 7020 fr
pour G. N° 5005 = 1 x 7020 = 7020 fr

c) quitt. I.B à 710 fr
pour 2 v. les incendies
G. N° 17 à 26 soit
70 quittances pour ~~714~~ ⁷¹⁴ tâches de
bitard vaut ~~714~~ ⁷¹⁴ x 710 = 75410 fr

II à 34 et "indivisi" taxis

34 à 20 fr = 680 fr

III Carbur et Arr. Mélic.

pour 2 carbur N° 280 275 et 276
soit 2 x 80 = 760 fr

IV Taxe d'abatage

quittances vendues 2 v. incendies
37.321 à 37.354 soit

Handwritten calculation: $2172.50 \times 34 = 74.025$

Row 2 $\times 160 = 640$

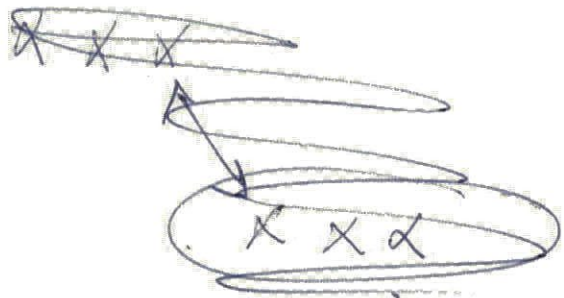
74.665

-57

74.674

~~89756~~
897534 \bar{a} 897566

8975



Handkassa

X. - I.C. u 60 2011 34 x 412,50 = 14.025

X. - resten 41 x 160

6210
14.665
 - 57
14.614

Nohire

X } I.C. u 60 2011 10 x 412,50 = 4.125
 X } I.B. u 60 1 x 115 = 115

P. An Mio!

X 2 x 80 = 160

Marchi'

26 x 50 = 1.300

X Livels 34 x 20 = 680

K.C.P.M. 67

83 quidd x 420 = 34.860

7 x 7020 = 7020

10. quidd. I.B

2011 74 1214 x 110 = 7540

$\frac{1460}{1000}$

413.950

Rushan gaw gerwa. 5/2.

18/4/61 au justification 537 IC

retrouvé

473

en argent

124

- 898007 à 899.000

2172,50

- 898588 à 899.000

57.750,00

473

vite'n

83 \times 50 = 4.150

704850 à 583

directe d'identité

~~74~~ \times 20 =

280

- 2.388 - 2588 X
 - 2589 - 2788 X
 - 2789 - 2988 X

à versé
 jusqu'à 2.616

le 12/13/67

	2652		
	2676		
	<u>36</u>		
	17		
		35	
		+1	
		<u>36</u>	
			420
			<u>362</u>

258

726

15.720

59.580
 15.120
3.600
 78.300

160
 25
 320
 4.000

52.150
 4.150
 280
 4.000
 59.580

X 57.750,00
 X 4750,00
 X 280,00
 73.420,00

première

2.605 à 2784

70.700,00
 - 4.000,00
 3.600,00

une quinzaine
 rachat N°35
 160 fr

Fr 3.600

78.300,00

Encaisse pratique.

Billets de

	Nombre	Total
1.000		1000 ✓
500		8500 ✓
100		1400
50		550 ✓
20		20 ✓
10		40 ✓
5		4135
Pièces de		
50		-
20		-
5		4135
2		568 ✓
1		5417 ✓
0,50		101 ✓
Titres valant espèce		
	Total :	15.731

+ 5080 pour liste de trav. route B60

20.811 ✓

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas) ✓

Excédent de caisse F — Déficit F

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de F)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans

et le territoire à mis à la disposition du collecteur

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

L'

Le collecteur,



RESIDENCE *du Ryau de*
 TERRITOIRE *de Kibumou*

A.P.
 PROFIN
 RESIDENCE
 C.T.
 INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent *soixante un* le *7* *Novembre*
 jour du mois de *novembre*, Nous *versons l'argent*
 (grade) *qui reviennent chez* nous trouvant à *BAHURIFA*
 avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectué par *DEZUTTA*
 collecteur dûment délégué par Monsieur l'administrateur de terri-
 toire de *Kibumou* en date du et avons constaté
 ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur :

Acquits en justification lors du dernier décompte
 Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
 Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.

Exercice en cours :

Acquits en justification lors du dernier décompte
 Acquits restant aux mains du collecteur ce jour
 Acquits distribués

I.C.	I.S.	I.B.

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : I.C. à F =
 I.S. à F =
 I.B. à F =

Total:

Exercice en cours : I.C. à F =
 I.S. à F =
 I.B. à F =

Total:

Nhizi

C.P.M

7289

707

420

~~83~~

82

1

83

420

34.860

C.P.M

1020

quilt
~~1020~~

N° 5005

1020

1 B

49

~~480 23~~

~~77 26~~

10 8 29

1 110

2 110

4 220

2 220

5 110

6 110

7 110

8 220

4 220

70 8 110

7.5410

7540 / 110
770
440

34 }
110 }

General Model H-B Nohiri
gumil masha

34 x 20 = 680
~~40 x 20 = 800~~
gumil masha

7150
Blount 037 326 a 37 354 no 1 296.50
pudifa' pempu' 37.325
73307 a 73400
Masha

2 carda a 80 = 160
E. dan Masi

978595 a 37 = 37
39.279 a 225 = 7
8419781 a 250 = 67
412.500
70 x 412.50 = 28875.00
7 x 775 = 775
Nohiri
Masha
I.B.
I.C.

République Rwandaise.
Préfecture Kibungu.

Commune Remera.

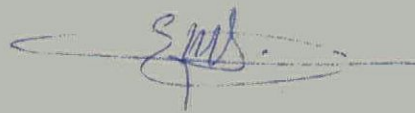
Objet
Quittances
à 420.

Remera le 22/12/61.

Monsieur le Comptable T,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur
Rushogomperwa Straton avait reçu de la commune
Remera, un quittances du n° 1605 à 1784 soit 180 q.
Il en a distribué de 1605 à 1613 soit 9 quittances
pour lesquels il n'avait pas encore versé.
Veuillez agréer, Monsieur le C.T. l'expression
de ma considération distinguée.

Le Receveur communal - RWABUKWANDI L.



Il a été réglé le 8-8-61.

420
19
380

Bordereau d'échange des billets

BILLETS PRESENTES.	
× 1000 =
× 500 =
× 100 =
× 50 =
× 20 =
× 10 =
× 5 =
<hr/>	
TOTAL PRESENTE	

NOM

Izina bwite

Izina hamwe

PRENOM

Izina Iya batisimu

Izina ry'ubukristu

NOM du PERE

Izina Iya se

Izina rya so

LIVRET D'IDENTITE

Igitabo cy'umusoro

Ikatabo c'ikori

ou

N°

commune

umudugudu

komine

CARTE D'IMMATRICULATION :

délivrée à

n°

vol

f°

Je certifie que les billets dont je demande l'échange m'appartiennent en propre

Nemeje ko amafanga nshaka guhinduza ari ayanjye bwite

Nemeje yuko amafanga nshaka kuvunjisha ari ayanjye bwite

Signature ou pouce

Sinyature cyanga igikumwe

Sinyature canke ikinkumu

RETENU EN DEPOT

Contre REÇU N°

A ECHANGER en Fr. R.U.

Signé pour réception des billets de la B.C.C.B.R.U.

Signature du préposé

Date

BILLETS REMIS (fr. R.U.).

× 1000 =
× 500 =
× 100 =
× 50 =
× 20 =
× 10 =
× 5 =

TOTAL REMIS : Fr. R.U.

Signature du préposé au paiement des billets de la Banque d'Emission du

Rwanda et du Burundi

Date

Ex 60 | l. c l. s. l. B

$$\begin{array}{r} 124 \\ 34 \\ 70 \end{array} \left. \vphantom{\begin{array}{r} 124 \\ 34 \\ 70 \end{array}} \right\} 768$$

$$\begin{array}{r} 7 \\ 775 \\ \hline 775 \end{array}$$

~~472,50~~

$$\begin{array}{r} 57.750,00 \\ 78.750,00 \\ \hline 6930000 \end{array}$$

~~14.437,50~~

Ex 67

P.P.M.

$$\begin{array}{r} 83+45 = 728 \\ 420 \\ \hline 34.860 \\ 75.720 \\ 3.780 \\ \hline 53.760 \end{array}$$

P.P.M.

$$\begin{array}{r} 7 \\ 7020 \\ \hline 7020 \end{array}$$

l. B

$$74 \times 770 = 7540$$

Livvut

$$\begin{array}{r} 20 \times 20 = 400 \\ 341 \times 20 = 680 \\ \hline 7080 \end{array}$$

Radiu

$$\begin{array}{r} 1 \times 760 = 760 \\ 4 \times 760 = 640 \\ \hline 800 \end{array}$$

Ann. Mich

$$2 \times 80 = 760$$